



Communauté
de Communes
Pays Ribéracois

www.cc-paysriberacois.fr



LIVRET D'ACCUEIL

Renseignements auprès de Cathy Subrenat : 05 53 90 61 94

Siège social du CIAS du Val de Dronne

7, Boulevard François Mitterrand - 24600 RIBERAC
Tel. 05 53 90 28 40

Antenne locale

3, rue Saint Apre - 24350 TOCANE SAINT-APRE
Tel. 05 53 90 61 94

RÉSIDENCES AUTONOMIE

du CIAS du Val de Dronne
Tocane Saint -Apre et Ribérac





EDITORIAL

Le mot du Président

La Communauté de Communes du Pays Ribérais (CCPR) s'est engagée depuis longtemps dans une politique volontariste en faveur de ses aînés pour lutter contre l'isolement et la fracture sociale. Aujourd'hui, la CCPR affirme cet engagement par la mise en place de services variés.

A ce jour, notre collectivité gère deux résidences ayant pour vocation d'accueillir des personnes autonomes dans un espace de vie convivial. Chaque établissement assure le repas de midi, fourni par liaison froide puis réchauffé et servi sur place. Les menus sont équilibrés et variés.

De plus en plus, nous nous appliquons à mettre l'accent sur la convivialité, l'animation.

Des ateliers sont proposés afin de favoriser l'adoption et le maintien de comportements de vie bénéfiques pour la santé. En effet, la prévention chez les seniors a fait la preuve de son efficacité. Notre programme, mis en place avec le Conseil départemental, a pour objectif de prévenir les risques d'accidents de la vie quotidienne, de soutenir le bien-vivre de nos aînés, de créer du lien entre les participants et de donner les clés pour permettre à chacun de rester en forme le plus longtemps possible.

Nous vous souhaitons une agréable découverte de ce livret élaboré en concertation avec les professionnels de notre collectivité. Nous espérons que vous y trouverez les réponses à vos questions et surtout à ce que vous recherchez.

Didier Bazinet,
Président CCPR



En cas de problèmes techniques dans mon logement

Si j'ai une fuite d'eau, à qui dois-je m'adresser ?

Il faut en faire le signalement au responsable de résidence qui vous orientera vers un professionnel.

Si mon lave-linge ne fonctionne plus, à qui dois-je m'adresser ?

Le personnel de la résidence n'est pas chargé de la réparation de votre électroménager. Vous devez faire appel à un artisan de votre choix



Je souhaite rajouter un verrou à ma porte d'entrée. Ai-je le droit ?

Non, afin de ne pas entraver l'accès des secours.

J'ai acheté un meuble en kit, l'agent de la résidence peut-il me le monter ?

Non, comme pour votre électroménager vous devez faire appel à une tierce personne.

Divers

La restauration est-elle obligatoire ?

Non. Vous avez la possibilité de commander des repas ponctuellement ou régulièrement (délai de 48h).



Questions ?

Réponses !

Mes droits

Puis-je sortir quand je veux ?

Oui, vous êtes libre de vos allées et venues.

Faut-il vous prévenir lorsque l'on part quelques jours ?

Oui, au-delà de 24h d'absence, il faudra prévenir le service.

Puis-je recevoir de la visite à tout moment ?

Oui, dans le respect des règles de bon voisinage.

Ai-je le droit d'avoir un animal domestique ?

Les chats sont tolérés à condition qu'ils n'apportent aucune gêne et aucune nuisance dans la résidence. En cas d'absence, la personne désignée par le résident à son entrée devra assurer la prise en charge de l'animal.



Conditions financières

De quelle aide financière puis-je bénéficier pour payer mon loyer ?

Vous pouvez constituer un dossier auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour connaître votre droit à l'ALS (Allocation Logement Social).

Les animations sont-elles obligatoires ?

Non.



SOMMAIRE

Pages 4 & 5 PRESENTATION

- Résidence-Autonomie
24600 RIBERAC
- Résidence-Autonomie «Le Galirou»
24350 TOCANE SAINT-APRE

Pages 6 & 7 FONCTIONNEMENT

- Conditions d'entrée
- Règles de fonctionnement
- Environnement protégé et aménagé
- Personnel à votre service

Page 8 SERVICES ET ACTIVITES

- Restauration
- Animations

Pages 9, 10 & 11 QUESTIONS-REPONSES



CIAS DU VAL DE DRONNE

Tél. 05 53 90 28 40

ou 05 53 90 61 94

www.cc-paysriberacois.fr





Résidence Autonomie - Ribérac

Située dans un cadre paysager et reposant, la résidence-autonomie de Ribérac est proche du centre-ville et pensée pour les seniors.

Commerces et administrations sont à proximité.

La résidence bénéficie de 5000 m² de parc paysager et donne sur le terrain de boules, non loin du stade.

La résidence propose 40 logements d'une superficie de 38 m² avec balcon ou terrasse.

Tous les logements disposent d'un espace salle de séjour + chambre.

Cuisine avec four et plaques électriques, placards. Salle d'eau, WC.

Prises antenne TV et téléphonique.

LA VIE DANS LES RESIDENCES

Nos deux résidences peuvent accueillir des retraités, seuls ou en couple. Chacun est libre d'aller et venir à sa guise, dans le respect des règles de l'établissement. Chaque logement a sa propre clé et à partir de 2018, un code vous permettra d'entrer dans la résidence hors heures ouvrables.

Bon à savoir : Vous aménagez votre logement à votre goût avec votre mobilier personnel, tout en veillant à permettre une circulation aisée.

Questions ?

Réponses !

Statut des résidences

Quelle est la différence entre une maison de retraite et une résidence-autonomie ?

La maison de retraite prend complètement en charge la personne dépendante du matin dès la toilette jusqu'à son coucher. En résidence, il n'y a pas de personnel médical. La personne accueillie doit être valide et autonome dans les actes de la vie quotidienne.



Sécurité

La téléassistance est-elle obligatoire ?

Non, mais elle est vivement conseillée à partir de 65 ans. Le tarif varie en fonction des ressources. Les renseignements sur les divers prestataires sont disponibles sur demande auprès du CIAS.

Est-il obligatoire d'assurer mon logement ?

Oui, une attestation d'assurance-habitation doit être remise lors de l'état des lieux d'entrée et renouvelée tous les ans.



Services et activités

La restauration

Les résidents peuvent bénéficier d'un **service de restauration en salle les midis uniquement, du lundi au vendredi à Tocane et du lundi au samedi à Ribérac.** Les repas doivent être commandés auprès du responsable, 48 h à l'avance au plus tard. Les résidents peuvent inviter les personnes de leur choix à venir partager le repas avec eux.



Animations dans les résidences

Des animations sportives, culturelles ou intergénérationnelles sont proposées très régulièrement. Ateliers de mémoire ou d'informatique, sophrologie, chant ou cuisine sont quelques activités au programme. Un transport en minibus est prévu lors de certaines animations qui se déroulent hors de la résidence d'accueil. Une participation financière peut être demandée.



Bon à savoir : Les éducateurs sportifs de la CCPR dispensent des cours de gymnastique douce destinés à favoriser, l'équilibre, la mobilité, la coordination et le lien social.



Résidence Le Galirou - Tocane Saint-Apre

Cette résidence-autonomie est située à moins de 100 mètres du centre-bourg de Tocane Saint-Apre, avec ses commerces et ses administrations.

Pensée pour les seniors, la résidence est un bel ensemble architectural située près de l'école maternelle et à proximité des sentiers ombragés des bords de la rivière Dronne.

Elle donne sur le terrain de boules où se déroulent l'été des concours de pétanque. Calme ou animation sont donc à portée de promenade, selon vos envies.

La résidence propose 20 appartements avec balcon ou terrasse

- 4 T1bis de 43 m² (espace bien conçu comprenant salle de séjour et chambre)
- 16 T2 de 50 m² (chambre et salle de séjour séparés)

Tous les logements disposent d'une cuisine avec plaques électriques, réfrigérateur et placards. Salle d'eau, WC, cellier. Prises antenne TV et téléphonique.

Une salle de restauration, un salon climatisé équipé d'une télévision et d'une connexion internet sont à disposition des résidents. Un agent est présent sur place de 9h à 15h pour réaliser l'entretien des locaux et le service en salle du lundi au vendredi sur Tocane, ainsi que le samedi sur Ribérac.

Les repas livrés en liaison froide sont réchauffés sur place. Le vin et le café sont offerts par le CIAS.

Fonctionnement des résidences

LES CONDITIONS D'ENTREE

Nos établissements sont des résidences-autonomie destinées aux personnes âgées à partir de 60 ans, valides et autonomes, en situation d'inactivité professionnelle.

Il s'agit d'un regroupement de logements individuels assortis d'équipements ou de services collectifs dont l'usage est facultatif.

A noter : les étudiants, personnes handicapées et les jeunes travailleurs peuvent également être admis.

Les résidences sont des **lieux d'hébergement pour les seniors avec des services adaptés à leurs besoins** : possibilité de téléassistance, restauration sur place, animations et sorties. Les logements sont proposés non meublés.

Une caution correspondant à un mois de loyer est demandée à l'entrée dans les lieux. Une assurance multirisques-habitation est obligatoire.

Contrat de séjour

Un contrat précisant **les droits et obligations de chacun** est conclu à l'arrivée du résident avec le CIAS pour une période indéterminée. Ce contrat de séjour complété du règlement de fonctionnement fixe les conditions de séjour et de tarification ainsi que de résiliation.

LES REGLES DE FONCTIONNEMENT

Afin de garantir les droits et devoirs des résidents et du gestionnaire, une instance de concertation et des documents contractuels ont été mis en place.

Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Le CVS est un lieu d'échange et de concertation entre les résidents avec le CIAS pour favoriser les conditions de séjour. Il est composé de représentants de la collectivité et de résidents élus par les résidents et leurs familles pour une durée de trois ans. Un président est élu en son sein. Des réunions entre les divers représentants ont lieu périodiquement.

Un règlement est institué dans chaque structure afin d'une part, de faciliter la vie en collectivité des résidents, et d'autre part, de conserver aux locaux et aux installations leur bon état d'entretien, ainsi que leur bon usage pour le bien-être de tous.

UN ENVIRONNEMENT PROTÉGÉ ET AMÉNAGÉ

L'accès à la résidence

Grâce au financement de la CARSAT et du Conseil départemental, les entrées aux deux résidences seront accessibles par digicode dès 2018.

Le parking

Facilité de parking aux abords des résidences.

La sécurité incendie

Des plans d'évacuation sont affichés à chaque étage. Des exercices d'évacuation sont organisés selon la réglementation en vigueur. Chaque résidence est équipée d'un défibrillateur.

La téléassistance en résidence

Il s'agit d'un appel d'urgence 24h/24h et 7/7 jours, sous la responsabilité d'un prestataire privé que vous choisirez à votre convenance. L'abonnement au service-téléassistance est vivement conseillé.

LE PERSONNEL À VOTRE SERVICE



Le fonctionnement est identique dans les deux résidences. Les moyens humains et matériels sont adaptés à chaque lieu.

Chaque résidence est gérée par une équipe composée d'un(e) responsable et d'agents d'entretien.